

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 mai 1958

La séance est ouverte à onze heures.

SA MAJESTÉ LA REINE

DÉCLARATION DE LOYAUTÉ À L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE SON ANNIVERSAIRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est aujourd'hui le jour réservé pour célébrer l'anniversaire de naissance de Sa Gracieuse Majesté la reine Élisabeth II. Le 14 octobre dernier a été le jour de la Reine; toutefois, c'est aujourd'hui que les Canadiens ont l'occasion de réaffirmer leur affection et leur loyauté à Sa Majesté.

Au nom de la population du Canada, le Gouverneur général a envoyé à Sa Majesté le message suivant:

En ce jour où nous Canadiens sommes fiers et heureux de célébrer l'anniversaire de Votre Majesté, j'ai l'honneur d'adresser à Votre Majesté, avec mes humbles hommages, les vœux loyaux et fervents de ses sujets canadiens.

Afin de réitérer l'affirmation de la loyauté des membres de la Chambre des communes de Sa Majesté, je me joins au chef de l'opposition (M. Pearson) pour proposer, avec votre autorisation monsieur l'Orateur, que tous se lèvent et chantent "Dieu sauve la Reine".

Les membres de la Chambre se lèvent et chantent:

DIEU SAUVE LA REINE

LA LOI SUR L'ASSURANCE-HOSPITALISATION

MODIFICATIONS EN VUE D'AUTORISER LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS À UNE PROVINCE PARTICIPANTE, ETC.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue d'autoriser le versement de contributions, à compter du 1^{er} juillet 1958, à une province participante ayant un régime en vigueur, et d'apporter certaines modifications relatives à l'application de la loi.

La motion est adoptée.

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROLONGATION DE L'AUTORISATION VISANT LE TRANSPORT DES MARCHANDISES EN VRAC, ETC.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la Loi sur le ministère des Transports afin de prolonger pour une nouvelle période de deux ans l'autorisation d'établir des règlements visant le contrôle du transport des marchandises en vrac et concernant, notamment, la nomination d'un ou de plusieurs contrôleurs et d'un ou de plusieurs contrôleurs adjoints en vue de l'exécution des dispositions de ces règlements et le paiement de leur rémunération.

La motion est adoptée.

L'IMMIGRATION

PRÉSUMÉ CHÔMAGE CHEZ LES IMMIGRANTS D'EUROPE, ETC.

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté d'avoir une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il s'agit d'une affaire à laquelle le ministre s'intéresse depuis si longtemps qu'il a dû sûrement s'en occuper.

Les fonctionnaires de son ministère ont-ils activement recruté en Europe, ces derniers mois, des immigrants qui n'auraient pu se trouver de travail en arrivant au Canada et seraient ainsi à la charge du gouvernement fédéral?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les fonctionnaires du ministère qui sont en Europe ont évidemment reçu des demandes; cependant, je pense que les termes employés par l'honorable député ne correspondent pas tout à fait à ce qui s'est produit. Les fonctionnaires n'ont pas "activement recruté" des immigrants. Ils ont plutôt fait un choix, un choix limité.

M. Herridge: Le ministre peut-il répondre à la dernière partie de la question?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, la dernière partie de la question est plus une affirmation qu'une question. A ce